

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERRES SUR ARGET

DELIBERATION N° 2018-62

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 9
Absents : 6
Votants : 13
Procurations : 4

REÇU LE :

07 AOUT 2018

PREFECTURE FOIX

L'an deux mille dix-huit, le 9 JUILLET à 20 h 05, le Conseil Municipal de la Commune de SERRES SUR ARGET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Alain GARNIER, Maire de Serres sur Arget.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05/07/2018

Date d'affichage : 05/07/2018

Présents : Annabel AUGUSTIN, Eva BIETH, Kévin CARBONNE, Alain GARNIER, Raphaël GENZ , Fanny KUHN, Paulette PORTET, Marie-Cécile RIVIERE, Thierry TORRES, Jacques VU VAN.

Absents excusés (1) :

Kevin CARBONNE
Didier MAURY

Absents avec Procuration (1) :

Michel ANDOLFO a donné procuration à Thierry TORRES.
Françoise BAUZOU a donné procuration à Jacques VU-VAN.
Antoine DOMANEC a donné procuration à Alain GARNIER.
Camille HAUMONT-BOUZONVILLE a donné procuration à Marie-Cécile RIVIERE.

La séance est ouverte à 20 h 15.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-7 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Jacques VU-VAN est désigné pour remplir cette fonction.**

OBJET : Annulation de la Délibération N°2017-26

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre d'une réorganisation foncière sur le hameau de Balança, l'ancienne municipalité a voté en mars 2017 des échanges et vente de parcelles appartenant à la commune avec plusieurs propriétaires, et la prise en charge des frais de notaire par la commune pour un montant estimatif de 2 050 euros.

Les régularisations foncières concernées sont :

- l'échange entre la commune et M. Didier Decaillon
- l'échange entre la Commune et conjoints Pujol – Laperriere
- l'échange entre la commune et Mme Subra
- la vente par la Commune à M et Mme Jean-Pascal Fauré,

Il s'agit aujourd'hui d'annuler cette délibération. La Commune ne revient pas sur les différents échanges et vente de parcelles qui feront l'objet d'une nouvelle délibération, mais uniquement sur le point relatif au paiement de la totalité des frais de notaire par la Commune.

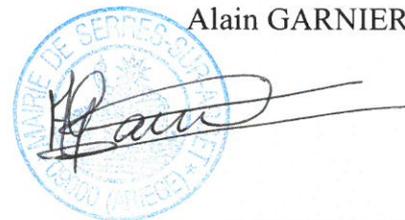
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ANNULE la délibération n°2017-26 du 2 mars 2017.**

A Serres sur Arget, le 9 Juillet 2018

Le Maire,

Alain GARNIER



REÇU LE :

07 AOUT 2018

PREFECTURE FOIX

Reçu en Préfecture le : 7 Août 2018

Délibération rendue exécutoire par publication et/ou notification à compter du